

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du samedi 11 avril 2015 – 09 h 00

---

**Présents** : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE

**Représentés** : Jean Claude DAUTRY par Pierre-Emmanuel DAUTRY, Hervé PELLECUER par Daniel MATHIEU, Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

**Absents** : Frédéric NADLER, Miriame ROESSEL

**Secrétaire de séance** : Emilie MERMET-BOUVIER

---

Ouverture de la séance : 09 h 00

*Arrivée de Loïc Jeanjean à 09 h 45*

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/03/2015
- **Informations diverses** :

- Projets agricoles : Travaux d'élagage de la châtaigneraie de l'Espinas effectués ; M. Pinard-Legry préconise un nouvel élagage ; le conseil s'interroge pour l'effectuer à l'automne ou hiver prochain ? – ainsi qu'un greffage à l'hiver prochain ?

Le nettoyage de la châtaigneraie est en cours de réalisation par les contrats verts.

Le conseil échange sur la nécessité d'entretenir régulièrement la châtaigneraie ainsi que les autres plantations sur parcelles communales (vigne, châtaigneraie). Cette activité pourrait-elle être effectuée par le futur porteur de projet espace-test, par les employés communaux ou faudrait-il procéder à une embauche pour intervenir 1 fois/mois. Faut-il nommer un conducteur de travaux ?

Loïc Jeanjean propose qu'un groupe de travail se réunisse afin d'apporter des réponses à ces questionnements et de les soumettre lors d'un prochain conseil.

- La chevrière ayant pour projet de s'installer sur la commune a trouvé une solution pérenne sur Vialas ; Mme Mermet-Bouvier et le maire échangent avec elle sur la possibilité de faire pâturer son troupeau à l'Espinas.

- Mme Mermet-Bouvier et le maire informe le conseil de la réunion de préparation du futur dispositif régional TERRA RURAL (appel à projet 2015 – territoire du Mont Lozère) où étaient présents S. PANTEL (Conseil Régional L-R), S. DELPUECH et D. PIT (Chambre d'Agriculture), un représentant de la SAFER et des élus de Saint Frézal de Ventalon, de Saint Maurice de Ventalon, de Vialas et de St Andéol de Clerguemort.

Administrativement, c'est le S.I.S. Mont Lozère qui répond à l'appel à projet ; de manière déléguée, c'est la C.C.C.M.L. qui fera le lien avec le maître d'œuvre (Chambre d'Agriculture) qui réalisera expertises et coordination des actions pour les communes. La participation des communes est de 5% du coût total HT.

Chaque commune a mis en avant ses besoins d'accompagnement pour la réalisation de ses projets agricoles.

Concernant St Andéol, la commune souhaite réaliser une expertise agricole suivi d'une animation foncière afin de déterminer les terres agricoles disponibles et de solliciter les propriétaires pour une éventuelle utilisation future ;

Concernant l'espace-test agricole, la commune souhaite que l'ALODEAR (Association Lozérienne de Développement Economique et Agricole en milieu Rural) soit maître d'œuvre dans la réalisation d'une étude de faisabilité en partenariat avec les prestataires RENETA et COUP D'POUCE.

A cet effet, l'ALODEAR a répondu à l'appel à projet TERRA RURAL et présente un devis de 13 250.00 € TTC.

Daniel Mathieu s'interroge sur le passage de l'expertise à l'action ; l'expertise est nécessaire car de ses conclusions résulteront la pertinence ou non de créer un espace-test sur la commune.

- **Schéma Directeur d'Assainissement** : le bureau d'études AQUA SERVICES a transmis son étude qui va permettre au Conseil d'établir son zonage d'assainissement sur l'ensemble de la commune.

Les zones d'assainissement sont soit collectifs soit non collectifs.

Une fois établi le zonage et entériné par délibération, celui-ci sera soumis à enquête publique afin d'informer le public et recueillir ses remarques.

Le maire présente l'étude au Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide **d'adopter** le projet de zonage d'assainissement collectif – assainissement non collectif suivant :

S'agissant des zones d'assainissement collectif, la commune a tenu compte des contraintes techniques et économiques des différents scénarii envisagés et décide de retenir les périmètres suivant en assainissement collectif :

Hameau de Lézinié : parcelles comprises entre la route des Faïsses et le Temple et s'arrêtant à l'Ouest de la maison Polge à savoir : section C : 372, 373, 374 ; 375, 376, 514, 397, 564, 395, 396, 392, 393, 388, 387, 383, 384, 382, 561 tel qu'annexé à la présente délibération.

Hameau de L'Espinassas : Propriétés communales au-dessus de la parcelle A 522 où est prévue l'installation du système d'assainissement : section A : 448, 449, 476, 480, 481, 521, 522, 524, 525, 526, 527, tel qu'annexé à la présente délibération.

- Est classé en zone d'assainissement non collectif le reste du territoire de la commune (hameaux et habitations dispersées et/ou isolées) tel que préconisé dans l'étude d'AQUA SERVICES.

- **de soumettre** le projet de zonage d'assainissement collectif – non collectif de la commune à enquête publique selon le Code de l'environnement.

- **d'autoriser** le maire à organiser l'enquête publique et de régler les frais inhérents à ladite enquête et **d'imputer** les dépenses au budget annexe de l'eau.

- **Affectation de résultats** : le conseil statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	123 606.63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	140 129.47
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>46 022.03</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>169 628.66</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2014</b>	<b>169 628.66</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	47 104.10
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	122 524.56
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2014</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales directes**

Le maire propose d'appliquer une augmentation de 5% des taux par rapport à 2014 soit + 1503.00 € de ressources fiscales supplémentaires attendues pour la commune (2014 = 25 686.00 € ; 2015 = 27 189.00 €).

Après avoir ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015 comme suit :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	13.73 %	14.42 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.09 %	14.79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	167.70 %	176.08 %
Cotisation Foncières aux Entreprises	17.49 %	18.36

- **Création d'un Budget Annexe A.E.P** : dans l'objectif d'un projet structurant d'alimentation en eau potable de la commune, le maire propose la création d'un budget annexe de l'eau. Il rappelle qu'un budget annexe eau potable est assujéti à la T.V.A. et soumis à la nomenclature budgétaire M.49.

Le Conseil, après avoir entendu les explications du maire, approuve la création d'un budget annexe eau potable et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre et à sa gestion.

- **Vote du Budget Primitif 2015 (budget général hors budget A.E.P.)** : adopté à l'unanimité.

### **FONCTIONNEMENT**

	Dépenses section fonctionnement	Recettes section fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2015	289 741.56 €	167 217.00 €
Reste à réaliser exercice 2014	0 €	0 €
Résultat de fonct. Reporté	0 €	122 524.56 €
TOTAL fonctionnement	289 742.56 €	289 742.56 €

### INVESTISSEMENT

	Dépenses section investissement	Recettes section investissement
Crédits d'investissement 2015	381 040.16 €	428 144.26 €
Reste à réaliser exercice 2014	157 468.80 €	162 717.00 €
Solde d'exécution reporté	52 352.30 €	0 €
TOTAL investissement	590 861.26 €	590 861.26 €

### TOTAL BUDGET GÉNÉRAL 2015

BUDGET (fonct. + inv.) 2015	880 602.82 €	880 602.82 €
-----------------------------	--------------	--------------

Echanges sur les projets d'investissement et leur financement :

- Compte-tenu des taux d'intérêt actuels, ne serait-il pas judicieux de contracter un emprunt pour la participation communale à la construction du nouveau centre de secours du Collet de Dèze ?

- Clède communale : une mise en location est-elle envisageable à l'automne prochain ? Sous quelle forme ? Idem pour le four à pain à l'Espinas.

- La commune va devoir recourir à l'emprunt pour le financement des travaux d'aménagement de village (budget annexe eau = prêt de 41 501.00 €) ainsi que pour l'acquisition de la maison Rouverand (prêt P.L.U.S. de 146 158.00 €), de la magnanerie de Sambuget (prêt de 30 000.00 €) et l'achat d'un tracteur (prêt 20 000.00 €) soit un total d'emprunt de 237 659.00 €.

- Véronique Nunge informe le conseil qu'à partir de la rentrée 2015, le collège Henri Gamala, au Collet de Dèze, risque de ne plus pouvoir mener **son accompagnement éducatif** faute de financement par l'Education Nationale. Le Conseil d'Administration du collège demande aux élus de se mobiliser en faveur d'un financement pérenne de cette activité et d'en faire part au recteur d'académie par écrit. Approuvé à l'unanimité. Le courrier sera transmis au recteur au plus tard mardi prochain.

- **Questions diverses**

- Pose des panneaux de signalisation : avant l'été par l'équipe technique communale.

- Location voire vente d'une mini-pelle par l'entreprise A.M.C. Daniel Mathieu se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'acheter une mini pelle par le biais de la C.U.M.A. et de la mettre à disposition de la commune et des particuliers.

La séance est levée à 14 h 30.